



## ARRÊTÉ DU MAIRE

**OBJET : Fermeture des établissements municipaux recevant du public.**

Annick GOMBERT, Maire du Blanc,

Considérant le contexte sanitaire actuel,

### ARRÊTE :

**Article 1** : A compter du Samedi 14 Mars 2020 à 8 heures, et ce jusqu'à nouvel ordre, tous les équipements municipaux recevant du public resteront fermés sauf aux cas listés ci-dessous :

- Mairie
- Salles des fêtes : collecte de don du sang
- Office municipal des sports
- Bureaux de vote : les 15 et 22 Mars 2020

**Article 2** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme La Sous Préfète
- Compagnie de Gendarmerie du Blanc,
- Brigade de Gendarmerie du Blanc,
- Unité Territoriale du Blanc,
- L'Adjoint chargé de la circulation,
- La Directrice Générale des Services,
- Service Municipal de Police,
- Centre de Secours du BLANC,
- Service Municipal de Voirie,
- Office municipal des sports,
- Presse,
- Affichage.

Certifié exécutoire  
Publié et affiché le:  
Le Maire

Fait au Blanc, le 13 mars 2020  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
036-213600182-20200313-  
043T2020-AR  
Date de réception préfecture : 13 MARS 2020